



Bernin, le 2 mars 2021

**INFORMATION RELATIVE AU NOMBRE TOTAL  
DE DROITS DE VOTE ET D' ACTIONS  
COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL**

*(Article L. 233-8 II du Code du Commerce et article 223-16 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers)*

Dénomination sociale de la société déclarante :

**SOITEC  
Parc Technologique des Fontaines  
Chemin des Franques  
38190 BERNIN**

<b>Date d'arrêté des informations</b>	<b>Nombre d'actions composant le capital social</b>	<b>Nombre total de droits de vote</b>
31/01/2021	33 365 223 <sup>(1)</sup>	Nombre total de droits de vote théoriques (bruts) <sup>(2)</sup> : 41 145 068
		Nombre de droits de vote exerçables (nets) <sup>(3)</sup> : 40 028 685

<sup>(1)</sup> Dont (i) 33 180 921 actions ordinaires de 2,00 € de valeur nominale chacune, cotées sur le marché réglementé d'Euronext à Paris sous le code ISIN FR0013227113 et le mnémonique « SOI » et (ii) 184 302 actions de préférence 2 de 2,00 € de valeur nominale chacune et non admises à la cote.

<sup>(2)</sup> Le nombre de droits de vote théoriques (ou droits de vote « bruts ») sert de base de calcul pour les franchissements de seuils. Conformément à l'article 223-11 du Règlement Général de l'AMF, ce nombre est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote (par exemple, les actions auto-détenues), et après prise en compte du nombre d'actions bénéficiant du droit de vote double.

<sup>(3)</sup> Le nombre de droits de vote exerçables (ou droits de vote « nets ») est calculé après prise en compte du nombre d'actions bénéficiant du droit de vote double, et déduction faite des actions privées de droit de vote (par exemple, les actions auto-détenues). Le calcul des droits de vote exerçables a été ajusté suite à la prise en compte d'une erreur (sans impact sur l'adoption des résolutions lors de la dernière assemblée générale).